Aux Cuirs Valois: des tâches polyvalentes

PHOTO: MARTINE D'AMOURS

Mort, le militantisme québécois? Recyclé dans l'économie, plutôt. Et ambitieux.

L'ÉCONOMIE COMMUNAUTAIRE, CASSE-GUEULE OU POSSIBLE?

Au premier abord, l'atelier ressemble à bien d'autres. Douze femmes et deux hommes y confectionnent des vêtements de cuir. Soudain, la différence saute aux yeux. Elle est dans l'atmosphère: entraide plutôt que compétition. Mieux: tout le monde ici s'affaire mais sans craindre l'oeil du contremaître. Pour une raison bien simple: il n'y a pas de contremaître! C'est Carmen Fugère, 22 ans de métier, qui vérifie la qualité du travail des couturières moins expérimentées, entre deux ouvrages sur sa propre machine à coudre.

Non, Les Cuirs Valois, d'Acton Vale, n'est pas une entreprise comme une autre. C'est une coopérative de travail créée en 1983 par des travailleuses victimes de la fermeture de leur usine. C'est aussi un exemple du nouveau militantisme économique qui inspire de plus en plus les groupes populaires.

Des coopératives de travail, comme des corporations de développement économique communautaire (CDEC), il a été longuement et chaudement question les 16, 17 et 18 octobre dernier, lors du colloque *Fais-moi signe de changement*, organisé à Victoriaville par la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs.

Par le nombre de participant-e-s, on se serait cru au bon vieux temps, quelque part dans les années 70, «l'âge d'or» du militantisme. Pensez donc: 450 personnes réunies pour réfléchir sur les acquis et l'avenir du mouvement populaire et communautaire québécois! Nouveaux visages: environ 65% militent depuis quatre ans ou moins. Nouveaux mouvements, aussi, avec une forte représentation des centres de femmes, des maisons de jeunes et des corporations de développement économique communautaire. Nouveaux créneaux, enfin: l'économie et la création d'emploi, nouveaux enjeux qu'on refuse de laisser «aux autres», nouveaux terrains d'innovation sociale.

«Le défi, c'est de subvertir l'argent, car il nous en faut, ainsi que du pouvoir, pour imposer nos priorités.» Lyse Brunet, coordonnatrice de l'R des centres de femmes, résumait ainsi l'enjeu. Investir l'économie à d'autres fins, selon d'autres valeurs, en conciliant rentabilité économique et projet social: casse-gueule, disaient les uns, mission possible, répondaient les autres.

Il ne s'agit pas, il ne s'agira jamais de s'emparer de la haute finance ou de la grande industrie. En matière d'économie et de création d'emploi, le mouvement populaire mise sur deux tableaux: les *coopératives de travail* — aussi nommées coopératives ouvrières de production — et les *corporations de développement économique communautaire* (CDEC).

Coops: avantages et inconvénients

Entreprises dont les travailleur-euse-s sont à la fois employé-e-s et copropriétaires, les coopératives de travail connaissent depuis 1980 une expansion rapide dans tout l'Occident industrialisé. Au Québec, leur nombre a doublé en quatre ans. Une poignée d'entre elles sont possédées totalement ou majoritairement par des femmes. «D'abord un enjeu de pain et de beurre, estime Nicole Giroux, ex-militante du JAL [1] et chercheure au Centre de gestion des coopératives, rattaché à l'École des Hautes Études Commerciales. Le problème est le suivant: de plus en plus de femmes ont besoin d'un revenu en même temps que l'emploi des femmes devient de plus en plus vulnérable. Pour plusieurs, l'alternative se trouve du côté de la création, souvent collective, d'entreprises.»

Juridiquement parlant, les principes de la coopérative de production sont simples: un vote par membre, quel que soit le nombre de parts sociales détenues, une assemblée générale souveraine, des surplus remis aux membres ou réaffectés au développement de l'entreprise. Certaines coopératives s'en tiennent à cela, ainsi qu'à leur objectif premier: la création ou la préservation d'emplois. D'autres cependant utilisent la formule pour améliorer aussi leur qualité de vie et de travail[2].

Carole Boucher est l'une des membres-fondatrices de Coopairs, coopérative de production, animation, information et recherche sur la sexualité. «C'est, dit-elle, un mode de gestion qui nous garantit plus d'autonomie comme femmes et comme professionnelles. Nous pouvons pratiquer la sexologie comme nous l'entendons, adopter une approche globale qui tienne compte des facteurs sociaux, culturels, politiques, un genre d'intervention mal vu des milieux universitaires et institutionnels.»

La coopérative Auxi-plus, de Montréal, a été créée pour contrer la situation de sous-emploi et d'isolement vécue par les auxiliaires familiales embauchées par les agences privées. «Les agences, explique Gisèle Côté, te laissent te débrouiller seule avec le ou la bénéficiaire. Pas d'information préalable sur la personne dont tu dois t'occuper, pas de ressources en cas de difficulté.» À Auxi-plus, en revanche, l'information, la formation professionnelle des auxiliaires et l'amélioration de la qualité du service font partie intégrante des objectifs. Après neuf mois d'opération, la coopérative compte une centaine de membres, très massivement des femmes.

Carmen Fugère et Franca Cerbo, des Cuirs Valois, ne retourneraient pas travailler dans une entreprise privée. Et pour cause! Franca, simple couturière dans l'ancienne usine, s'est recyclée pour devenir patronniste dans la nouvelle coopérative. Carmen résume ainsi la différence: «Dans le privé, t'as toujours le même ouvrage, la même machine. Ici, c'est plus intéressant, plus polyvalent. À tour de rôle, nous sommes amenées à présenter nos produits dans les expositions, ce qui nous donne un contact avec la clientèle. Et puis, conclut-elle, si on préfère la coop, c'est peut-être parce qu'on a tellement investi dedans!»

Dans tous les cas, en effet, le démarrage d'une coopérative de travail tient de la course à obstacles, tellement est considérable l'investissement en temps et en argent.

D'abord chaque membre doit souscrire une part sociale: on la puise dans ses économies, on l'emprunte, on la prélève sur ses premiers salaires. Il faut ensuite négocier avec les institutions financières. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elles n'entretiennent guère de préjugé favorable à l'égard des coopératives, d'autant moins s'il s'agit de femmes. «Au départ, explique Madeleine Ménard, gérante des Cuirs Valois, la banque ne nous prenait pas tellement au sérieux. Qui étions-nous, pour vouloir démarrer une entreprise? Et puis l'aspect coopératif leur faisait peur. Qui est responsable? disaient-ils. Tout le monde est boss!» Une coopérative comme Trasso, spécialisée dans la fabrication d'uniformes,

MARTINE D'AMOURS

Nancy Neamtan

existerait sans doute aujourd'hui si la banque ne s'était pas retirée progressivement du projet et ce, en dépit d'un carnet de commandes bien rempli.

Puis il faut consacrer à l'entreprise une quantité impressionnante d'heures bénévoles avant d'en obtenir le moindre cent en salaire. Toutes les soirées et les fins de semaine requises par la coopérative entraînent parfois des difficultés familiales qui peuvent... assombrir la détermination farouche des coopératrices.

Même l'aspect démocratique, si intéressant, pose des défis particuliers. Madeleine Ménard rapporte que certaines décisions sont particulièrement difficiles à prendre: procéder à des mises à pied quand il manque de travail, critiquer la qualité du travail de certaines collègues, etc.

Dans une coopérative de petite taille, le fonctionnement collégial est plus facile. Ainsi, explique Carole Boucher, les trois membres de Coopairs trouvent aisé de décider en commun. À Auxi-plus, la directrice Josée Proulx tient un discours plus nuancé. «Avec près de cent membres dispersés dans les lieux de travail différents, nous ne pourrons jamais fonctionner comme une petite coopérative où tout le monde prend les décisions. Pour une foule d'aspects, par exemple la répartition des heures, les travailleuses devront s'en remettre aux gestionnaires, lesquelles seront éventuellement élues par les membres. Il ne faut jamais oublier que nous sommes une entreprise et que l'aspect *démocratie*, si important soit-il, ne doit pas prendre le pas sur l'aspect *gestion*.»

Si l'entreprise coopérative n'a pas pour but premier de réaliser des profits, elle cherche quand même à dégager des surplus. Mais à la différence de l'entreprise privée, ces sommes sont réinvesties dans l'amélioration des salaires, des équipements et des conditions de travail.

Conjuguer la loi du marché avec un fonctionnement démocratique et l'expérimentation de nouveaux rapports de travail, voilà le défi auquel sont confrontées les coopératives de production. Mais, certaines expériences l'ont démontré cruellement, on ne peut éviter l'élément rentabilité.

Nicole Giroux, qui a étudié de près le fonctionnement de plusieurs coopératives, explique que les conditions de succès d'une coopérative sont les mêmes que pour n'importe quelle autre entreprise: «Un bon créneau, c'est-à-dire un produit qui corresponde à un besoin sur le marché, une connaissance du produit et du marché, un secteur où la valeur ajoutée est importante, une équipe complémentaire et si possible, un potentiel pour l'exportation et la possibilité de se qualifier pour les emplois de l'avenir. Souvent, conclut-elle, les coopératrices partent de ce qu'elles savent faire: la cuisine, la couture, le gardiennage. Cela comporte des avantages mais aussi l'inconvénient de se cantonner à des secteurs d'emploi traditionnels et peu qualifiants.»

Autre leçon héritée du passé: on ne s'improvise pas coopérateur ou coopératrice. Retraçant l'expérience de Trasso, une coopérative mise en faillite après deux ans de fonctionnement, Monique Sullivan rapporte: «On a embarqué dans la formule en l'espace d'une nuit, parce que c'était le seul moyen de récupérer un job. Mais on a toujours été pris à la gorge, sans avoir le temps d'expérimenter, de former les membres, etc.»

Il est vrai que 75 % des emplois fournis par les coopératives sont précaires (saisonniers, à temps partiel). Mais la précarité dépend beaucoup des secteurs de travail où sont implantées ces coopératives (industrie forestière, bleuetière, services, etc.). En examinant la réalité par l'autre bout de la lorgnette, on pourrait dire qu'à secteur de travail équivalent, l'emploi dans les coopératives est moins précaire que dans l'entreprise privée. Pour une raison très simple: les travailleur-euse-s-propriétaires des coops possèdent toute l'information disponible pour tenir compte des fluctuations du marché.

En outre, si le démarrage d'une coopérative de travail comporte des risques, les travailleur-euse-s concerné-e-s estiment souvent que cela vaut mieux que d'assister impuissant-e à la fermeture de son usine ou de partir seul-e à la recherche d'emplois introuvables.

Des trois coopératives visitées, seule Coopairs en arrache pour le moment. Carole Boucher le reconnaît: «Nos salaires en prennent un coup. Mais c'est comme si on avait une grosse tête dure, comme si on avait pris la piqûre de l'autonomie — «non, je n'aurai pas de patron» — en même temps que celle de l'entreprise — «oui, on va la faire marcher, cette boîte-là.» Aux Cuirs Valois, par contre, on verse les salaires prévus par le décret de l'industrie du vêtement et les nouveaux contrats décrochés ont même permis de passer d'emplois saisonniers (huit mois par année) à des emplois à temps complet. Chez Auxi-plus, les membres travaillent de 25 à 30 heures par semaine et les salaires sont plus élevés que dans les agences privées: 6,40 $ au lieu de 4 $ ou 5 $.

Vingt ans après avoir été organisateur syndical dans le secteur du textile, Michel Chartrand rencontrait à nouveau des travailleurs et des travailleuses de la Dominion Textile. «Qu'est-ce qui a changé en 20 ans?, leur a-t-il demandé. Avez-vous encore le plan boni, le travail à la pièce?» Eh bien oui, chez Dominion Textile, on fonctionnait encore dans ces conditions extrêmement pénibles. «C'est drôle, concluait Paul-André Boucher, l'ancien président de Tricofil, qui rapportait l'anecdote, comme à Tricofil c'est la première chose qu'on a fait sauter![3]»

CDEC: surtout en ville

Si le mouvement coopératif a, au Québec, une tradition de quelques décennies, particulièrement en milieu agricole, c'est beaucoup plus récemment qu'on a vu s'implanter, en milieu urbain, les corporations de développement économique communautaire (CDEC).

L'histoire commence en 1984, à Pointe Saint-Charles, dans le sud-ouest de Montréal. Dans ce quartier dont la population, à 75 % prestataire de l'État, est menacée d'éviction au profit d'une clientèle plus fortunée, une coalition de groupes populaires réclame et obtient 75 000 $ pour une étude sur le potentiel économique du quartier. Le Programme économique de Pointe Saint-Charles (PEP), issu de cette coalition et chargé de l'étude, allait devenir la première *corporation québécoise de développement économique*, inspirée du modèle répandu dans les communautés ethniques de

PHOTO: MARTINE D'AMOURS

plusieurs grandes villes américaines; à Boston, par exemple, auprès de la communauté italienne.

Le plan de travail du PEP se divise en quatre volets: défense auprès de la Ville de Montréal d'un contre-plan *d'aménagement* qui conserve au quartier sa triple vocation commerciale, industrielle et résidentielle; *création d'emplois*, notamment mais non exclusivement par le soutien aux entreprises coopératives; *formation* de base, formation professionnelle et formation à la gestion pour la population du quartier; et *financement* de ces entreprises par la création d'un fonds d'investissement.

À la suite du colloque *Mon quartier, je l'ai à coeur*, les groupes populaires du Centre-sud de Montréal forment aussi, en 1984, leur propre corporation de développement économique communautaire, bientôt imités par ceux d'Hochelaga-Maisonneuve. Certaines corporations, comme celle des Bois-Francs, d'abord conçues pour regrouper les intervenant-e-s communautaires de la région, en viendront aussi à privilégier le volet création d'emploi.

En 1984-85, à la fin de son deuxième mandat, le gouvernement du Parti québécois donne des signes de panique. Son cauchemar, son fantasme, son leitmotiv: créer de l'emploi. C'est dans ce contexte que Pauline Marois, alors ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, pilote le dossier des corporations de développement économique communautaire. Les subventions, de 200 000 $ à 300 000 $ étalés sur 15 mois pour chacune des CDEC, sont arrachées presque à la veille des élections.

À l'Industrie et Commerce, son collègue Rodrigue Biron a déjà entrepris de faciliter la création des coopératives ouvrières de production. Son raisonnement est le suivant: les petites entreprises créent plus d'emplois que les grosses; les coopératives sont généralement de petites entreprises; aidons les coopératives à créer de l'emploi. Le MIC s'est donc mis en devoir de sortir l'artillerie lourde: révision de la loi, qui réduit de 12 à 3 le nombre minimum de signataires d'une demande d'incorporation; modification du mandat de la Société de développement coopératif (SDC), maintenant chargée de garantir des prêts à la capitalisation; création d'une douzaine de groupes-conseil (GC), responsables du soutien technique aux coops de travail; mise sur pied de coopératives régionales de développement (CRD) avec mission de planifier le développement des coopératives dans chacune des régions du Québec; enfin, instauration du régime d'investissement coopératif, le RIC, sorte de RÉA coopératif, en moins avantageux cependant.

Ouf! on n'en demandait pas tant. Plusieurs de ces mesures, il est vrai, ont été revendiquées par les coopératives. Toutefois, celles-ci, ou du moins les plus averties, voient d'un mauvais oeil ce parachutage de structures et de gestionnaires plus versés dans l'«entrepreneurship» que dans l'«autogestion». Comme quoi la coopérative c'est une coquille: on peut mettre ce qu'on veut dedans.

Récupérer ou être récupéré?

Face à cette ouverture étatique au développement économique coopératif ou communautaire, on voit au moins cinq ou six réactions différentes. Certains s'emparent de la coquille pour se «partir en business». D'autres y trouvent le moyen de résoudre collectivement un criant problème d'emploi.

Le mouvement syndical, lui, n'est d'abord pas très chaud. La FTQ, autrefois impliquée dans l'expérience de Tricofil, investit maintenant toute sa foi dans son Fonds de solidarité. De son côté, la CSN a fini par demander et par obtenir (c'est une question de jours, nous dit-on) la gestion d'un des groupes-conseil issus du MIC. Dans les deux cas, on vise avant tout le maintien et la création d'emploi. L'autogestion? Vous repasserez...

Une partie du mouvement populaire a craint et craint encore de perdre sa vertu dans ce militantisme économique. Au colloque de Victoriaville, une bonne moitié de la salle accumulait des réticences, exprimées par quelques ténors masculins: «Depuis quand le rôle des groupes populaires est-il de remplacer l'État sur le terrain de la création d'emplois? Et puis travailler avec des gens d'affaires, dans le cadre des CDEC?... Non, décidément on ferait mieux de garder nos énergies pour revendiquer.» Ce à quoi les «pragmatiques», dont beaucoup de femmes, rétorquaient par l'argument de la nécessité ou, comme le disait Nancy Neamtan, du Programme économique de Pointe Saint-Charles: «C'est le moyen de continuer à lutter pour la justice sociale tout en ayant perdu sa naïveté!»

LES 4 ATOUTS DU SYMPOSIUM

VARIÉTÉ

la marée du jour à votre table FRAÎCHEUR

ambiance et service
CHALEUREUX

rapport qualité/prix
AVANTAGEUX

PLAROTAVERNA DU SYMPOSIUM

À VOUS DE JOUER!

4293 ST-DENIS
MONTRÉAL QUÉBEC
842-0867

cinéma libre

CINÉMA LIBRE
vous souhaite Joyeux Cinéma!

Une nouvelle équipe, une nouvelle adresse,
3575 boul. St-Laurent, suite 704, H2X 2T7

De nouveaux films au répertoire:

★ Pellan ★
★ Contes des mille et un jours ou Jean Desprez ★
★ Le Rêve de Voler ★
★ Cho Oyu la voie de l'impossible ★
★ Nous près nous loin ★
★ Painted landscapes of the times: the art of Sue Coe ★
et d'autres à venir.

DISTRIBUTEUR DE FILMS ET VIDÉOS

Plus généralement, une certaine gauche bien pensante crie, devant coops et CDEC, à l'autogestion de la misère: les emplois créés sont précaires, donnent des salaires de crève-la-faim; c'est le Tiers-monde de l'Occident! Ceux-là pensent peut-être qu'on trouve (ou on retrouve) un emploi en plaçant une annonce dans les journaux, exemple: «syndicat recherche patron honnête et dévoué, ayant les reins assez solides pour supporter la lutte des classes!»

D'autres encore, naïfs, y voient la solution miracle, la «troisième voie», l'alternative conviviale, et écartent d'un revers de main des difficultés et des contradictions très réelles: utilisation de coopératives comme sous-traitantes de services publics, revenus insuffisants pour générer des salaires décents, travailleur-euse-s davantage intéressé-e-s à gagner leur pain qu'à participer à la gestion de l'entreprise, etc.

Viennent enfin celles et ceux qui, comme Nancy Neamtan, du PEP de Pointe Saint-Charles, ou Ginette Genois, de la corporation des Bois-Francs, cherchent à utiliser les programmes gouvernementaux pour faire avancer concrètement une perspective économique alternative: entreprises à productions socialement utiles, emplois décents et durables, fonctionnement démocratique, gestion collective, organisation du travail différente (plus profitable aux femmes mères, par exemple).

Nancy Neamtam est la première à reconnaître qu'il y a souvent matière à casse-tête. Certains débats ont été douloureux, comme celui qui a finalement conduit le PEP à ne pas soutenir exclusivement l'entreprise coopérative et à demeurer ouvert à de petites entreprises privées de gestion plus traditionnelle.

Par ailleurs, il y avait dans Pointe Saint-Charles la réalité criante du besoin d'emploi, surtout chez les femmes, et il y avait le goût de prendre l'offensive, de s'approprier un espace, d'oser des contre-propositions de développement. «Le PEP, illustre Nancy, s'oppose à la fermeture du CN et à la perte subséquente de 2 000 emplois. Mais qu'on le veuille ou non, le marché du travail change et il est peu probable de voir ressurgir des entreprises de 2 000 travailleur-euse-s. De là l'importance d'expérimenter d'autres types d'emplois, de proposer d'autres façons de travailler, même s'il nous faudra des années d'efforts avant de créer 2 000 emplois.»

D'ici un an ou deux, les défis seront nombreux. D'abord, mettre une «patte communautaire sur les structures» gouvernementales laissées par les péquistes, à l'image de la corporation des Bois-Francs qui parraine le groupe-conseil de sa région. «Ensuite, insiste Ginette Genois, développer nos moyens. À quoi sert-il de démarrer des entreprises si on n'a pas de fonds pour les soutenir?» Elle n'est pas seule à penser que le prochain obstacle à surmonter sera le financement. Or, des groupes européens et américains ont une expertise qui pourrait servir dans la cueillette de l'épargne dite «de proximité», c'est-à-dire des ressources du milieu qu'on réaffecte dans le financement d'entreprises alternatives. Un groupe américain, Women's Banking, canalise ainsi l'épargne de femmes pour servir de caution aux projets économiques démarrés par des femmes.

Le rapport Gobeil a déjà mis en cause l'existence de la Société de développement coopératif. Les subventions accordées aux CDEC et aux organismes de support (GC et CRD) viennent à échéance d'ici un an. Le gouvernement libéral a déjà fait savoir qu'il «réévaluerait» alors les programmes. «Au printemps, c'est l'inconnu», reconnaît Nancy Neamtan, «...mais je t'assure qu'on va se battre.»

Décidément, en investissant l'économique, le mouvement populaire n'a pas perdu sa combativité. Il l'exerce plutôt sur de nouveaux terrains.

1. JAL: du nom de trois paroisses du Bas-du-fleuve, Justin, Auclair et Lejeune qui, au gouvernement qui avait planifié leur fermeture, ont répondu par la mise en place d'un projet de développement autocentré et largement coopératif.

2. Selon une enquête récente de Benoît Lévesque, la création d'emplois est l'objectif prioritaire de 87 % des coopératives de travail mais la recherche de nouvelles formes d'organisation du travail et le changement social sont également prioritaires pour respectivement 54,4 % et 42,6 % d'entre elles (B. Lévesque et al. *Profil socio-économique des coopératives de travail au Québec*, 1985).

3. Cette anecdote est tirée d'une entrevue réalisée par Louis Favreau, dans le cadre d'une recherche en cours sur les mouvements populaires.